

**VILLE de MIREVAL**  
 Mairie de MIREVAL  
 Hôtel de Ville  
 7 Place Louis Aragon  
 BP 515  
 34110 MIREVAL  
 Tél. : 04.67.74.25.09

Charge d'étude  
**SFI**  
 urbanisme  
 434 rue Ebenezer Lacroix  
 30000 Nîmes  
 Tél. : 04.66.64.01.74  
 E-mail : sfi@nimes.fr  
 sfi@urbanisme.fr

Plan de zonage Nord  
 Echelle : 1/2000ème

Préscription du PLU : DCM de 10 juillet 2014  
 Arrêt du conseil de PLU : DCM de 21 novembre 2016  
 Approbation du PLU : DCM de 14 septembre 2016

**5.2a**  
 Ref. n°150418\_Ga  
 14 septembre 2016

101 024702 Déclaration de responsabilité en cas d'écoulement. En cas de rupture, les aléas sont réparés. Les voiries, réseaux et ouvrages par le maître d'ouvrage sont représentés.

**LEGENDE**

**1. - PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU**

**A. Les zones et les secteurs**

- Limite de zone et de secteur

**B. Les autres indications**

- ▨ Espace Boisé Classé (EBC) "significatif"
- ▨ Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- ▨ Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer
- ▨ Emplacement réservé pour voie publique à élargir
- ⓪ Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés)
- ▭ Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Secteurs dédiés à des programmes de mixité sociale comportant au moins 30% de logement locatif financé par un parti aide par l'Etat
- ▨ Carrière
- ★ Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Éléments de patrimoine et de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à recadrer (voir plus détaillé 5.3)

**2. Prescriptions reportées sur le PLU**

- ▨ Zone inondable du PPRi Bassin versant de l'étang de Thou approuvé par AP du 25/01/2012 (détails en annexe 6.4 - Services d'Utilité Publique)

